

UN NID DE FRELONS ASIATIQUES ?

Je le déclare auprès de ma mairie afin de profiter du programme de lutte collective et le faire détruire par un professionnel



Le frelon asiatique a le **corps noir**, une **bande orange** au bout de l'abdomen et les **pattes jaunes**.

BONS REFLEXES !

1. Allez le déclarer auprès de votre mairie !

Informations à transmettre :

- Vos coordonnées
(nom, adresse, numéro de téléphone)
- Où se trouve le nid chez vous
(dans un arbre, sur la maison,...)
- Une estimation de sa grosseur
(balle, ballon de foot...)
- La hauteur à laquelle il se trouve

SIGNALEZ SA PRÉSENCE !

Recommandations

- Ne pas s'approcher du nid
- Ne pas entrer dans un bâtiment fermé depuis longtemps
- Ne pas faire vibrer le support du nid
- Ne pas faire trop de bruit à proximité du nid

2. Une entreprise de destruction prendra contact avec vous afin de venir détruire le nid.

Faire détruire les nids de frelons asiatiques de cette manière permet de **bénéficier d'une aide** de la part du département et de la mairie en fonction des communes.

Pour plus d'informations fredon.fr/normandie/nos-missions/especes-enjeux-sanitaire/frelon-asiatique